

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Province.  
 Pour un an... 26 fl. 80 c.  
 six mois... 14 » 15 »  
 trois mois... 7 » 8 »

PAIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre  
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION

à La Haye, Spui, n° 75.  
 BLAASVOUW L'ABONNEMENT ET LES  
 ANNONCES,  
 Chez M. van Weelden, libraire, Spui  
 et chez les Héritiers Boorman, Al-  
 braires, Lange Pooten, à La Haye.  
 Les lettres et paquets doivent être  
 envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, 3 Mai.

Le Roi, par arrêté du 8 février dernier, a conféré à Jhr. E. Wittert, seigneur de Hoogland et Emiclaar, le titre de baron, transmissible à ses descendants légitimes mâles, par droit de primogéniture.

Par un arrêté du 10 février, le Roi a accordé à M. le baron du Tour van Blokkland, sur la demande que celui-ci en a adressée au Roi, le titre honorable de ses fonctions de membre de la Première Chambre des Etats-Généraux.

Par un arrêté de la même date le Roi a accordé à Jhr. M. Baermeris van Blokland, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de capitaine de la garde communale de La Haye, en l'autorisant à continuer à porter l'uniforme et les signes de distinction de son rang.

S. M. a nommé capitaines de la garde communale de La Haye, MM. C. G. D. Heldewier et D. L. Welsink, actuellement premiers-lieutenants.

Ont été nommés : Premiers-lieutenants, les lieutenants en second MM. F. L. der Kinderen et le chevalier M. J. Pauw.

Lieutenants en second : MM. A. J. A. van Ruckevorsel et L. P. Op den Hoff.

Le ministre temporaire de la marine et des colonies porte à la connaissance des navigateurs que, conformément à un avis du consul néerlandais à Wi-mar, en date du 22 avril dernier, par suite des hostilités qui ont éclaté entre le Danemarck et la Prusse, et dans la crainte que la Mecklenbourg ne s'y trouvât impliquée, que, depuis le 21 avril dernier, toutes les balises ont été retirées dans les hauts-fonds et les passes, et que les mêmes mesures seront mises à exécution relativement au port de Rastock près de Warnemünde.

Pour éviter que les navires des nations neutres n'aient à souffrir de cette mesure, des pilotes stationnent à la distance la plus éloignée possible de la côte, et immédiatement fait informer les consuls néerlandais à Hambourg et à Elsenaur, les consuls des Pays-Bas qui sont déjà en route pour ces ports. Le consul s'efforcera en outre d'exciter les pilotes en station, par des gratifications qui leur seront accordées suivant la nature des circonstances, à exercer une surveillance plus active en faveur des bâtiments néerlandais. A cet effet il sera nécessaire que les navires des Pays-Bas, lorsqu'ils approcheront de ces côtes, hissent à temps leur pavillon pour signaler leur approche.

Un avis officiel du ministre-résident du Roi des Pays-Bas près la cour de Danemarck annonce, relativement à l'exécution des mesures coercitives concernant les navires prussiens, que les cargaisons appartenant à des nations neutres qui se trouveraient chargées sur ces navires leur seraient restituées. Ces mesures n'avaient été que provisoires et elles seront modifiées plus tard, afin de prévenir tout abus. Aucun blocus des côtes ou embargo dans les ports n'avait encore été décrété, à l'exception de celui de Schleswig, où les opérations militaires qui avaient lieu sur ce point exigeaient provisoirement l'emploi d'une pareille mesure.

Nous lisons dans le *Nieuwe Rotterdamse Courant* les lignes suivantes :

M. Wiesner, député de l'Autriche près le comité de la diète germanique à Francfort, en développant sa proposition tendant à faire reconnaître le drapeau allemand sur toutes les mers, a affirmé que le pavillon aux couleurs allemandes, noir-rouge et or, avait été arraché et insulté dans les Pays-Bas. Cette nouvelle avait été précédemment répandue. Ce fait est complètement faux et déjà, lors du premier bruit qui en avait couru, nous l'avions formellement démenti. Le pavillon noir-rouge et or n'a jamais été insulté dans les Pays-Bas. Il y a toujours été respecté comme le signe de la nationalité régénérée de l'Allemagne. Les journaux allemands sont priés d'accueillir cette réputation dans leurs colonnes.

Le *Skandinavisk Tidende* de ce jour assure que le Roi et la famille royale se rendront le 17 de ce mois à Amsterdam, et y séjourneront quelques jours.

Avant-hier au soir un courrier de St-Petersbourg est arrivé en cette résidence avec des dépêches pour le prince Galintzky, qui se trouve depuis quelque temps en cette ville. On assure que le prince Galintzky se rendra immédiatement à St-Petersbourg.

Bulletin de la Bourse d'Amsterdam du 2 mai.

L'aspect du marché en fonds hollandais était aujourd'hui assez animé. Les transactions étaient plus ou moins considérables dans tous ces fonds. Cependant leur cours ne s'est pas élevé d'une manière fort sensible.

Les espagnols ne sont bien soutenus et ont donné lieu à quelques affaires, il en était de même des fonds portugais.

L'aspect en général était ferme en fonds étrangers et les affaires étaient surtout très animées en fonds russes et autrichiens. Cours à 5 heures : Hol. 127/2, p. e. 42 3/8 à 7/16 ; Cap. Ard. de 510 liv. 9 15/16 à 10 ; 3 p. c. int. 17 3/8.

La *Gazette universelle* d'Augsbourg contient une correspondance fort curieuse de Paris. Nous en publions ci-après la traduction.

de la France. Indépendamment des autres départements ministériels ; il a des chefs in partibus pour toutes les branches de l'administration qui lui donnent connaissance de tout ce qui se passe : pour la politique étrangère, les finances, la marine, le commerce, aussi bien que pour l'armée, il a ses rapporteurs qui le tiennent au courant, et, le cas échéant, il n'a qu'à en remplir les cadres. Des projets de loi et ordonnances, voire même des manifestes diplomatiques sont prêts dans les portefeuilles, si son plan de dictature réussit, et l'on verra alors renverser d'un trait de plume toute l'administration intérieure et la marche extérieure de la politique que la France a suivie jusqu'à ce jour. On assure que cette administration séparée coûte par jour de 55 à 60 mille francs. Quant à sa politique étrangère, nous connaissons ses agents et ses référendaires, et quoi qu'il nous en coûte, nous devons avouer que Ledru-Rollin est mieux informé du véritable état de choses que ne l'est Lamartine, assiégé continuellement d'une légion de littérateurs de tous les pays. Si il n'était permis de faire un pas de plus dans mes révélations, je dirais que tout le mal provient de ce que le chemin pour arriver jusqu'à Lamartine, passe malheureusement par le hodoir de la femme de cet illustre écrivain ; et comme les véritables hommes d'Etat ne veulent pas toujours se servir de moyens détournés, ils se voient forcés de s'adresser au candidat de la dictature.

Le *Morning Advertiser* consacre un long article à la politique de la France. Nous en extrayons les lignes suivantes :

Il faut féliciter non seulement la France mais encore l'Europe et la chrétienté et l'humanité, de ce que, dans les élections faites en France, les 565 des choix se sont arrêtés sur des hommes amis de l'ordre et de la paix. Aujourd'hui, les peuples veulent le repos, et s'il est possible que les différents d'Italie et de Schleswig s'arrangent à l'amiable, on verra bientôt renaître l'animation et la prospérité commerciales. Le premier acte de l'assemblée constituante sera probablement de se donner Lamartine pour président. Lamartine est en tête de toutes les listes. La France consacre le suffrage qui lui est donné par la capitale. L'Europe et le monde civilisé en font autant. Notre admiration pour Lamartine est sans bornes : Calme et courageux au milieu des périls les plus éminents, tolérant, mais ferme dans les circonstances les plus critiques ; alliant la féconde imagination du poète à l'intelligence de l'homme d'Etat, l'habileté du tacticien à l'éloquence de l'orateur le plus accompli, le patriotisme à l'honnêteté, cet homme étonnant a su faire traverser à son pays une des plus effroyables crises qu'il se soient jamais vues. Le monde le regarde avec une vénération qui n'est presque de l'idolâtrie, et la postérité le rangera au nombre des hommes les plus illustres qui aient jamais existé !

Nous trouvons les détails suivants dans une lettre particulière, écrite à Madrid, en date du 20 avril, adressée à un journal de Paris : Nous devons cependant faire remarquer que les journaux de Madrid que nous avons reçus aujourd'hui, ne font aucunement mention du fait dont parle le correspondant. Nous reproduisons la nouvelle sans la garantir :

Tout Madrid est plein d'une aventure arrivée au duc et à la duchesse de Montpensier. Ils se rendaient à Aranjuez en petit équipage et avec un seul domestique. Parvenus à la hauteur de Benelezzo, ils ont été entourés par une troupe de cabecillas qui court le pays sous les ordres du fameux capitaine Leandro Mousen. Toute résistance était impossible. Aussi Montpensier et sa femme (y eu sa femme) se sont-ils mis à la discrétion des cabecillas.

Ceux-ci apprennent bientôt quels étaient leurs prisonniers, la jeune femme ayant cherché à les attendrir. Mais, eux, se mirent à danser de joyeux fandangos, en criant : « Vive la nation et la liberté ! mort à la reine qui viole nos droits ! (los fueros) »

Qu'on juge des transes des voyageurs. Cependant, après quatre heures d'anxiété, ils furent admis à payer rançon. Ils abandonnèrent tout leur argent et leurs bijoux, et promirent en outre une forte somme. L'on dit que M. de Montpensier se préparait à exécuter cette promesse, car il sait que les cabecillas ne le manqueraient pas une seconde fois ; et, s'ils le veulent, ils sauront le rattraper.

Les lignes suivantes, empruntées à l'*International de Bayonne*, confirment les nouvelles que nous avons données hier d'après un de nos correspondants parisiens de Madrid :

D'après notre correspondance particulière, les bandes montémolinistes se reforment sur plusieurs points, et comme nous l'avons signalé il y a quelques jours, elles recommencent à attaquer les troupes de la reine, devant lesquelles elles fuyaient précipitamment il y a quelques jours.

Ainsi, dans la province de Gironne, une bande embusquée dans le défilé de la *Balaneda* a fait feu sur l'arrière-garde d'un détachement de troupes et de gardes civils, auquel elle a tué 4 hommes et blessé plusieurs autres. Le détachement n'a pu qu'à grand-peine continuer sa route. Le commandant général de la province, informé de ce fait, est parti sur-le-champ, avec un détachement, à la poursuite des montémolinistes.

Une députation de la ville de Londres, composée du lord-maire, de M. Mastermann et de M. Jones Lloyd, a eu le 29 une entrevue avec lord John Russell pour lui présenter la déclaration suivante :

Nous soussignés, magistrats, négociants, banquiers, industriels et autres, attachés à la cité de Londres, voulant exprimer au gouvernement de S. M. notre cordiale gratitude pour les judicieux arrangements pris afin de réprimer le tumulte et le désordre le 10 de ce mois, venons vous remercier des mesures efficaces adoptées dans cette occasion pour assurer la paix de la capitale et maintenir le respect dû à la loi. Nous déclarons aussi être prêts et déterminés, comme loyaux et fidèles sujets de la reine, à assister le gouvernement pour prévenir toute tentative future qui pourrait être faite par des gens mal disposés, afin de troubler la paix et la sécurité de la capitale.

Lord John Russell a répondu :

« Je suis charmé de voir que les arrangements pris par le gouvernement pour réprimer le tumulte de la paix publique le 10 avril, aient été appréciés par les corps éclairés des magistrats, négociants, banquiers et industriels attachés à la cité de Londres. Le gouvernement a été

heureux de voir toutes les classes de la société s'empresser de venir en aide à l'autorité de la reine et appuyer la domination de la loi et le maintien des libertés publiques. Toute perturbation de l'ordre est préjudiciable à la communauté entière ; mais les classes ouvrières composent la partie de la société qui, assurément, en souffre le plus. Il n'est pas de spoliation, quelque peu scrupuleuse qu'elle soit, qui puisse indemniser l'ouvrier de la perte de sa confiance dans la stabilité de la loi et de la sécurité de la propriété. Cette confiance et cette sécurité sont les sources d'où découlent l'emploi naturel des capitaux et les ressources de la majeure partie de la population. Heureusement, ces vérités sont généralement reconnues, et en défendant la cause de l'ordre, le gouvernement de la reine défend la cause, et qu'il a pour lui la sympathie de la majorité du peuple. »

La nouvelle la plus grave de toutes celles que nous ont apportées aujourd'hui les journaux italiens, c'est la demande de capitulation qu'aurait faite le gouvernement vénitien.

Le 22 avril une flottille autrichienne était partie de Trieste pour agir contre Venise, et depuis lors on n'en avait plus entendu parler. On vient d'apprendre qu'elle venait d'arriver en vue de Venise, et c'est là sans doute ce qui avait donné lieu à cette nouvelle.

La crise financière qui pèse sur une partie de l'Europe a réagi sur la Grèce, dont les finances n'avaient pas besoin de ce surcroît d'embarras. Le ministère a suspendu pour un délai de cinq mois le remboursement en espèces des billets de la banque nationale, et a décidé que ces billets seraient reçus dans les caisses publiques, en paiement de l'impôt, avec une prime de 2 p. c. La loi a été votée d'urgence par les chambres.

Nouvelles extraites des journaux allemands.

La *Gazette de Cologne* nous apprend que les imprimeurs ont repris leurs travaux à Berlin. Cependant la *Gazette Universelle de Prusse* ne nous est pas parvenue aujourd'hui.

Les assemblées préliminaires des élections de Berlin qui ont eu lieu le 30 avril, étaient assez bruyantes ; dans les clubs on a soulevé la question des mandats impératifs, question qui a été résolue affirmativement dans différents clubs, et quelques-uns des candidats se sont retirés.

On écrit de Stettin le 27 avril, que la direction du commerce a résolu d'adresser au ministère d'Etat une pétition dans laquelle elle demande : a, que la Diète germanique soit responsable de toutes les pertes que le commerce a éprouvées par suite des hostilités entre le Danemarck et l'Allemagne ; b, qu'il soit envoyé de commun accord avec l'Angleterre, des croisières dans le canal de Schleswig pour la sûreté des navires qui se rendent dans la Baltique ; c, que des instructions nécessaires soient données au général commandant prussien en Schleswig, afin de faire une condition sine qua non pour l'armistice, de l'élargissement de tous les navires allemands saisis.

La députation envoyée par le commerce a été reçue par le ministre d'Etat, et l'on se flatte de voir couronner leur demande d'un plein succès.

L'idée de la création d'une marine militaire fédérale fait des progrès en Allemagne. Déjà la ville de Brême a fait don d'un steamer américain qu'elle s'est acquis en Angleterre. Des dames allemandes font, à cette fin, des collectes qui, au dire de la *Gazette d'Augsbourg*, promettent d'être abondantes.

La *Gazette de Cologne* annonce que le ministre de la guerre, en Prusse, s'est prononcé en faveur de ce plan, et un journal de Hambourg examine quels sont sur la Baltique et sur la mer du Nord les points les plus favorables pour l'établissement de ports militaires, avec des arsenaux de construction.

Cette idée n'est pas nouvelle, mais elle se trouve énergiquement ravivée par la saisie de bâtiments de commerce allemands par la marine militaire danoise.

Les nouvelles du grand duché de Posen continuent d'être déplorable. Partout encore des scènes sanglantes, des combats de Polonais armés contre les troupes prussiennes, des excès du peuple contre les propriétés et la vie des Allemands et surtout des juifs. Sur beaucoup de points, les paysans réclament des nobles, à main armée, l'exécution immédiate des promesses qu'ils leur ont faites au commencement. Enfin, l'irritation produite par le partage du grand duché en une partie polonaise et une partie allemande vient mettre le comble à l'anarchie.

Carlsruhe, 30 avril, 8 heures du soir.

120 corps-francs prisonniers viennent d'être transportés de l'Oberland dans notre ville par le chemin de fer. Bornstedt est du nombre. Ils seront conduits à Bruchsal.

La *Gazette de Carlsruhe* du 28 avril publie la déposition faite par le domestique du lieutenant-général de Gagerin sur les circonstances qui ont accompagné la mort de ce général distingué. On y voit constaté d'une manière très précise que M. de Gagerin est tombé victime d'un guet-apens, et que son ne s'étant trouvé qu'à quelques pas de distance au moment où son maître a été atteint mortellement, il a vu les pas-sages suivants de sa déposition faite sous le serment.

Le chemin sur lequel nous poursuivions nos recherches était fort étroit et escarpé, de sorte que nous ne pouvions marcher en rangs serrés. Le général de Gagerin à cheval, ainsi que son cheval, devançaient la colonne de 40 à 50 pas. Arrivé à Sankt..., j'ai vu le point le plus élevé de la montagne, j'ai aperçu Hecker et ses troupes, et j'ai vu seul s'approcher le général de Gagerin. Celui-ci ordonna à ses troupes de faire halte, et s'avança vers le major Kunz, au devant de Hecker, avec lequel il s'entretenait quelques moments. Rien ne m'est connu sur leur entretien, mais j'ai seulement remarqué que, lorsque Hecker s'est éloigné, le général de Gagerin a tourné son cheval pour rejoindre ses soldats. Dans ce moment même, lorsque le cheval n'avait encore fait qu'un demi-tour, une fusil-

Le très fort sortit du côté du bois à droite du cheval. Je vis aussitôt le général de Gagern tomber de cheval; il avait, comme je remarquai ensuite, la poitrine traversée de deux balles: son cheval avait été atteint également de deux balles dans la tête: le major Rott a aussi été blessé, mais légèrement. Je ne fus pas atteint, car lorsque le général de Gagern s'était avancé, je suis resté en arrière, à la tête de la colonne, à une distance peu considérable. Les insurgés se tenaient cachés derrière les arbres.

Schopfheim, 27 avril.

Un combat vient d'avoir lieu près d'ici entre les troupes wurtembergeoises et une colonne d'ouvriers français. Le maire aourné à fait à l'avantage des Wurtembergeois.

On avait appris ce matin que 800 corps-francs environ avaient traversé un village du voisinage; des détachements de troupes wurtembergeoises, cantonnées ici depuis hier, ont été immédiatement envoyés sur différents points, de sorte qu'une seule compagnie d'infanterie a rencontré la dite colonne. Celle-ci occupait un terrain favorable; néanmoins la compagnie wurtembergeoise l'attaqua brusquement et combattit seule pendant près de 3 heures contre cette bande, qui lui était bien supérieure en nombre, jusqu'à ce que l'arrivée de détachements d'infanterie et de cavalerie et de quelques pièces de canon, venus de différents côtés, mit fin au combat.

Les troupes n'ont pas de morts, mais seulement des blessés. Une quarantaine d'insurgés ont été tués; le nombre de leurs prisonniers s'élève à plus de cent. On prétend qu'une seconde colonne d'ouvriers allemands, venus de France, est dans le voisinage. Si la chose se confirme, il y aura demain une nouvelle affaire, à laquelle ils ne pourront échapper, car les troupes ont occupé tous les passages. Les lieutenants-général de Müller et Valois sont ici avec leurs divisions.

De la frontière suisse, 27 avril, au soir. On sait enfin ce qu'est devenue la bande de Herwegh qui a passé le Rhin près de Kienz le premier jour de l'année.

De Kanderli, elle s'était dirigée sur Vogelbach, pour opérer sa jonction avec Hecker. Il paraît qu'on lui avait fait accroire que ce dernier se trouvait à la tête de 30,000 hommes.

Pendant plusieurs jours, la bande de Herwegh a erré dans les montagnes en évitant soigneusement les villages et autres endroits habités. Hier elle est descendue à Zell, où elle s'est barricadée. Dans la matinée d'aujourd'hui elle a pris la route de Schopfheim, pour gagner, en traversant les montagnes, la vallée du Rhin.

Vers les 10 heures, elle a rencontré les troupes wurtembergeoises; elle a été attaquée, battue et dispersée dans toutes les directions. Au commencement de cette attaque, Herwegh a quitté avec sa femme le champ de bataille. Cette communication a été faite par un des layards qui avait pris part au combat.

(Gazette de Carlsruhe.)

28 avril. La bande républicaine qui depuis quelques jours avait occupé l'habitation Schusterinsel est revenue hier au soir à 9 heures à Huringen, en passant le Rhin. Sa situation désespérée, jointe à la défaite de la bande de Herwegh aux environs de Schopfheim, l'avaient déterminée à prendre par terre un grand nombre de ces ouvriers se sont séparés de la bande pour rentrer par des détours dans leurs foyers et y reprendre leurs occupations habituelles. Parmi les républicains qui se sont sauvés de Schopfheim, il s'est trouvé plusieurs Français, cependant la plupart étaient des Allemands.

On écrit de Munich, le 27 avril.

Le ministre de l'intérieur a présenté hier à la chambre des députés deux projets de loi: l'un sur le droit d'initiative des chambres; l'autre, sur les élections à la chambre des députés. D'après cette dernière, il y aurait un député par 35,000 âmes, et l'élection serait à deux degrés. Tout citoyen majeur serait électeur primaire. On pourrait être élu électeur à l'âge de 25 ans, et député à l'âge de 30.

La chambre a adopté le même jour le projet de loi sur les prêts volontaires, et la première chambre, la loi sur la presse.

La Gazette de Vienne annonce officiellement que non-seulement des corps-francs, mais aussi des troupes régulières de ces deux pays, étant entrés en campagne contre les Autrichiens, les envoyés de Naples et de Toscane, à Vienne, ont reçu leur passeports.

### Nouvelles de France.

La plupart des élections françaises sont connues. On peut dès à présent en déterminer le caractère. Chacun des anciens partis y compte un certain nombre de représentants. Les ultra-républicains ont aussi les leurs; ils sont même favorisés plus que leur force numérique ne leur permettrait de l'espérer. Cependant, à les entendre, la République est perdue, la réaction triomphe, tout est à recommencer. Ils menacent de prendre une revanche sanglante. Déjà ils ont donné un échantillon de leur savoir faire: Rouen, Elbeuf, Limoges, Nantes, etc., ont été le théâtre d'une véritable guerre civile.

Les ultra-républicains qui ont été envoyés sur tous les points de la France pour la révolutionner, comprennent la souveraineté du peuple de la même façon qu'ils comprennent la liberté. L'un et l'autre, pour eux, sont un vain mot, à moins qu'elles ne soient en eux. Et que de précautions ils avaient prises pour que tout fût ainsi! Maîtres de la France, ils ont désorganisé tout ce qui pouvait résister à leurs volontés. Leur caprice était la règle suprême, et leur volonté était limitée ni par la raison ni par l'humanité. Les départements devaient passer sous le honteux niveau de leur absolutisme, au nom de la devise magique: liberté, égalité, fraternité. Mais on avait oublié sans la conscience publique le principe des excès de l'arbitraire. La brutalité a appelé la résistance, et ces despotes improvisés, qui se croyaient quelque chose parce qu'ils arrivaient de Paris et commandaient pour le gouvernement provisoire, ont éprouvé, bien des mécomptes. La République, façonnée par leurs mains, a paru hideuse. On a cherché à l'effacer partout la République, mais celle qui doit s'appuyer sur la raison, sur la justice, sur la tolérance, celle qui doit consigner en France l'ordre et la liberté.

Heureusement l'Assemblée nationale qui mettra fin aux désordres est irrévocablement fixée au 4 mai. Un discours sera prononcé par le président du gouvernement provisoire. Aussitôt après la constitution définitive de l'Assemblée, le gouvernement déposera ses pouvoirs. Nous entrerons, immédiatement, comme on voit, dans des questions pratiques de l'exécution la plus difficile. Plusieurs journaux, à la tête desquels nous plaçons la *Reforme*, continuent à tenir un langage mensonger. Les événements de Rouen fournissent à ce dernier journal l'occasion de faire les plus grossières insultes à la bourgeoisie. Il répète la légende courante de vin la troupe de ligne, la garde nationale, etc., et fait en ronge les femmes et les enfants, incarcérant au bagne les chefs de club, les rédacteurs de journaux. Les journaux de province ne sont pas encore entièrement apaisés; on en aperçoit encore à Nantes; il y a eu récemment à Amiens, ainsi que nous l'avons annoncé. Le ville de Limoges a fait encore sa soumission. Les élections des départements présentent parfois les bigarrures les plus étranges. Un département envoie à l'Assemblée des hommes d'opinions si incompatibles. Lyon, par

exemple, a nommé des communistes, des républicains, des libéraux, des indifférents. Le clergé sera représenté par plusieurs hommes importants: L'abbé Lacordaire, l'archevêque de Paris, l'évêque de Langres, l'abbé Fournier, etc. Les légitimistes compteront des représentants beaucoup plus nombreux qu'ils n'étaient habitués à en avoir depuis dix-huit ans. On va jusqu'à dire qu'ils seront de 150 à 200.

Paris, le 1er mai.

Les événements de Rouen et de Limoges n'ont troublé ni l'ordre ni même le calme. Au départ du courrier la population circule plus nombreuse que d'habitude au premier soleil de mai. Mais l'irritation contre les communistes-anarchistes est poussée jusqu'à la fièvre. Un marchand, nommé Rebon, a été arrêté au faubourg St-Antoine, aux cris d'imprécation des ouvriers. Le *Populaire* de Cahet remplit son n° d'hier des plaintes que lui adressent contre l'égalité du peuple les ouvriers communistes, chassés des ateliers par leurs camarades comme des félons hors de la ruche. Le club républicain de l'Atelier a publié dans la feuille du même nom sa protestation contre l'égalité des salaires. Les clubs sont en pleine dissolution, nonobstant les cravates rouges du citoyen Caussidière qui, hier soir, se sont abattus plus furibonds que jamais dans plusieurs réunions d'ouvriers, pour les exciter à venger le sang de leurs frères répandu à Rouen par les bourgeois.

Rien n'est à craindre à Paris, ce qui ne veut pas dire qu'on ne cherchera pas, dans quelque émeute isolée, à donner le change aux départements sur le véritable esprit des ouvriers de Paris, tandis que les meneurs communistes, impuissants dans la capitale, manœuvrent comme nous venons de le voir à Rouen et à Limoges. N'inférez nullement de ces désordres que le communisme est plus répandu dans les départements, et plutôt dans les grands centres manufacturiers qu'à Paris même. Tous ces mouvements sont factices et soldés par le gouvernement lui-même qui se résume toujours dans la personne du citoyen ministre de l'intérieur. Je ne saurais rien vous dire pertinemment à cet égard; pour ce qui est de Limoges, mais il est déjà reconnu à Rouen que des professeurs en barricades ont été envoyés de Paris et que les quatre repris de justice, trouvés parmi les morts, arrivaient de Paris.

La division se met de plus en plus dans les clubs rouges de Paris, à mesure que se découvre davantage l'importance du rôle que des repris de justice et forçats libérés jouent dans leurs démonstrations. Le club Popincourt, l'un des plus exaltés, a destitué son président pour cause d'actions basses et honteuses. Sobrier, Lebon, Hubert se sont retirés, déclarant le rôle des clubs fini avec les élections. Blanqui rassemble tous les éléments de perturbation en société secrète.

La fureur et le dévergondage de la presse rouge, depuis la dernière élection de l'anarchie, dépassent l'imagination. Proudhon, dans le *Représentant du Peuple*, nie la souveraineté du peuple pour l'attribuer à la raison pure, c'est-à-dire à la force si chacun se donne raison à lui-même sans défiance à sa manière la vérité sociale. Le *Monde républicain*, traduisant le précepte en action, proclame que chaque ouvrier valant dix bourgeois en force et en courage, c'est à la dixième partie de la société à cultiver tout le reste, si elle n'est pas contente de sa part. La *Reforme* déclare que les élections ont été plus mauvaises encore qu'elle ne l'espérait. Ce mot est la fidele pensée du parti. Il lui faut des partisans de Joinville ou de Chambord dans l'Assemblée pour justifier ses opinions. Ils ne formeront pas, réunis, la dixième partie de l'Assemblée, n'importe comment, à moins qu'ils n'aient été vaincus: toutes les opérations électorales doivent être invalidées. Les Français ont le droit de voter pour qui bon leur semble, mais à la condition de s'en tenir aux listes du *Club des Clubs*, sinon à bon entendre demi-mot suffit. Un bica averti en vaut deux.

Partout l'appel aux électeurs n'a été qu'une vaine formalité dans le sens des vrais réacteurs, c'est-à-dire des hommes qui, par leurs excès, seraient bientôt à la République autant d'ennemis qu'il y a en France d'honnêtes gens. Ceux-là, si les saturnales de la dictature devaient se prolonger longtemps encore, seraient soupçonnés de France; nous ne disons pas après Henri Voule comte de Paris; mais après n'importe quoi. Dans tout le midi les brassards rouges de M. Ledru-Rollin se sont emparés des urnes suspectes; d'autres se présentent comme agents de l'autorité dans les campagnes; on fait rebrousser chemin aux paysans. Et les gens qui agissent de la sorte ont fait passer par un commissaire de M. Ledru-Rollin les élections de Nantes, attendu que plusieurs cercles s'étaient concertés au préalable avec leurs paroissiens.

Les bourgeois ont vaincu les ouvriers, disait un commissaire à Rouen, et le lendemain les malheureux jouaient leur vie pour venger un candidat désappointé. A Laon, comme à Amiens, deux commissaires ont publié des proclamations l'un contre l'autre; le colonel de la garde nationale les a mis d'accord en les faisant sortir tous deux de la ville. A Amiens, le commissaire-candidat a voulu se venger de sa défaite en poussant le peuple aux barricades. Il a été chassé par les habitants. Mais il est une honorable exception à signaler: M. Félix Pyat a quitté son département avant l'élection, ne voulant pas influencer les électeurs pour sa candidature. Sa politique était la meilleure puisqu'il a réussi, tandis que paroi ut ses collègues ont échoué pour avoir voulu s'imposer.

Des dégrèvements d'impôts ont été accordés dans toute la France aux électeurs bien pensants. La République, dont M. Ledru-Rollin a fait la chose de son parti, a, vous le voyez, des privilèges pour ses fidèles.

L'autocratie de M. Ledru-Rollin a fait examiner par un journal un discours de Robespierre à la convention, sur le danger de laisser le trésor public à la discrétion du département de l'intérieur.

M. Ledru-Rollin a renouvelé l'offre de sa démission que ses collègues n'ont pas acceptée par respect pour le principe de l'indivisibilité du gouvernement provisoire devant l'Assemblée nationale. Cette indivisibilité est essentielle par la reddition des comptes particuliers de chacun, et l'on apprendra sans doute alors quels fonds ont été payés par les expéditions de Belgique et de Savoie, et la guerre civile dans les départements de la France.

Dès le début de ma correspondance, je vous ai annoncé que l'esprit public, à lui-même, était pour la République bleue contre la République rouge, et les élections l'ont démontré à fortiori, puisque la République a été battue nonobstant tous les efforts du gouvernement lui-même, et plutôt à cause de ces efforts même qui devaient soulever un peuple fier et susceptible. Je vous ai dit aussi que la situation conduisait à la présidence de Lamartine, et personne n'en doute plus en France. On ne veut ni triompher, ni décevoir, mais un chef unique, et suprême, élu pour dix ans, avec une seule assemblée législative. La loi électorale est vicieuse: je croisais fastidieux de passer ici en revue les différents systèmes qui seront proposés. La garde nationale de Rouen a réintégré dans leurs fonctions trois conseillers municipaux destitués par le commissaire, M. Deschamps, et arrêté, comme complices de la sédition, leurs trois successeurs nommés par

lui. Le maire de la Londe, également nommé d'office par M. Deschamps, a été arrêté au moment où il allait entrer dans Rouen à la tête d'une bande.

On remarque déjà des symptômes de discord entre les terroristes et les communistes. Le *Populaire* reproche à la *Reforme* et aux commissaires de n'avoir nullement appuyé, recommandé ni soutenu les candidats des chefs d'école, Considérant, Cabet, Proudhon, Raspail, etc. On ne prononce plus le nom de Blanqui. La secte se plaint beaucoup des commissaires qui sont même sortis de la neutralité en se prononçant çà et là contre les communistes, et notamment de MM. Félix Pyat et Monnery. M. Ledru-Rollin se hâtera sans doute de les rappeler.

A Alger les colons ont jeté bas le bonnet rouge hissé sur l'arbre de la liberté. Le rappel du général Cavaignac occupe beaucoup les esprits. On l'explique par la probabilité d'une guerre contre l'Autriche en Italie.

P. S. Des groupes se forment dans tous les quartiers. On cause des affaires de Rouen. Des orateurs excitent les ouvriers à venger leurs frères. D'autres jettent la responsabilité du sang versé sur les communistes. Le club Blanqui envoie des émissaires dans les rassemblements de la cour du Louvre; ils sont mal accueillis.

Une correspondance particulière de l'*Indépendance belge*, en date de Paris, 30 avril, contient ce qui suit:

La grande émotion du moment, comme vous devez bien le penser, ce sont les troubles qui ont éclaté dans quelques départements et qui ont pris tout à coup une gravité à laquelle on ne s'attendait pas. Grâce au ciel, les nouvelles sont meilleures en ce qui concerne Rouen et Elbeuf, car on n'est pas encore bien fixé sur les événements de Limoges et de Nîmes; mais ce n'en est pas moins une chose déplorable que ces collisions, qui sont venues arrêter l'élan de confiance qu'avait fait naître le résultat des élections, ainsi que le calme qui avait présidé aux opérations à Paris et dans le plus grand nombre des départements.

Le gouvernement provisoire est surtout fort attristé de ces événements. Sans compter ce qu'il y a d'affligeant pour un gouvernement issu de l'insurrection et des barricades, de se voir, deux mois après son installation, dans la pénible nécessité de faire usage de canon contre les barricades et l'insurrection, les membres qui le composent tenaient à honneur — M. de Lamartine l'a proclamé assez souvent — de pouvoir se présenter devant l'Assemblée nationale en disant: « Nous arrivons devant vous sans avoir appelé à la force, de toute mesure violente, de toute répression brutale. Nous nous sommes maintenus par la seule force du principe qui nous a portés au pouvoir, et, en milieu des difficultés immenses qui nous entouraient, nous avons pu commettre des fautes, nous pouvons aussi nous faire honneur d'avoir garanti partout l'ordre matériel, sans avoir porté atteinte, même momentanément, à la liberté de qui que ce soit. »

Voilà, évidemment, le langage que le gouvernement provisoire s'apprête à tenir devant l'Assemblée nationale. Vous vous rappelez, en effet, que c'est là le motif sur lequel la partie modérée du gouvernement provisoire s'est appuyée, pour ne pas agir contre le parti exalté avec la vigueur que quelques personnes réclamaient d'elle, après la grande manifestation du 16 avril. Elle réculait alors devant une simple arrestation; et il a fallu en venir à tirer le canon dans les rues de l'une des principales villes de France. Certes, il ne peut être dans la pensée de personne de faire remonter jusqu'au gouvernement provisoire la responsabilité directe des collisions qui ont ensanglanté plusieurs cités; il y a bien moins encore à le blâmer d'avoir agi avec énergie pour réprimer l'émeute; et si le club Blanqui demande la mise en accusation du général qui a commandé à Rouen, le feu contre les insurgés, les honnêtes gens de tous les partis n'ont, au contraire, que des félicitations à adresser et à adresser au général pour la fermeté qu'il a déployée, et au gouvernement provisoire pour avoir tenu ferme sur sa position. Mais il n'en est pas moins vrai que la position est changée: le gouvernement provisoire ne se présentera pas devant l'Assemblée nationale dans la situation qu'il désirait et qui était possible avant les troubles de Rouen, d'Elbeuf, de Limoges, etc.

L'échec de MM. Thiers et de Girardin est moins regrettable par eux-mêmes que pour l'Assemblée nationale; des hommes de cette valeur ne sont pas écartés, sous le poids de quelques bulletins contraires; mais leur absence laissera un vide dans la constituante. Quiconque raisonne sagement, pense que les hommes éminents de tous les anciens partis devaient trouver place dans cette assemblée, à côté des hommes nouveaux. Qu'on se débarrasse des soldats du bagage de l'ancienne opposition, rien de mieux; mais les chefs auraient dû être conservés, et MM. Thiers et de Girardin auraient les mêmes droits à siéger dans l'Assemblée nationale que MM. Lacordaire, Lamennais, Considérant et tous les chefs des écoles socialistes, y compris même M. Cabet qui n'est pas élu et qui aurait aussi dû l'être.

Puisque je suis à vous faire part de ces faits, je vous apprendrai qu'on donne comme à peu près certain que M. le comte d'Appony, ambassadeur d'Autriche à Paris, va quitter cette ville. On voit dans ce départ un signe certain du peu d'accord qui existe dans les rapports entre notre gouvernement et le gouvernement autrichien. On ne dit pas qui remplacera M. le comte d'Appony; mais il paraît peu probable que la cour de Vienne nous renvoie un ambassadeur.

### Assemblée nationale.

Constitution provisoire de l'Assemblée nationale, vérification des pouvoirs, constitution définitive.

Le gouvernement provisoire décrète: Art. 1er. Le 4 mai, à midi, les représentants du pouvoir se réuniront dans la salle des séances au palais de l'Assemblée nationale.

Art. 2. A une heure précise, les membres du gouvernement provisoire et les ministres entreront dans la salle.

Art. 3. Le président du gouvernement provisoire adressera aux représentants du peuple une allocution; il appellera ensuite au bureau provisoire:

1. Le doyen d'âge, président;

2. Les six représentants les plus jeunes pour la nomination de secrétaires.

Art. 4. L'Assemblée, ainsi provisoirement constituée, sera invitée par le président à se rendre dans les bureaux pour la vérification des pouvoirs.

Art. 5. L'Assemblée se partage en dix-huit bureaux; chaque bureau est composé de cinquante membres pris sur la liste générale et successivement, par ordre alphabétique des départements qui les ont élus.

Art. 6. Chaque bureau sera chargé de vérifier les pouvoirs de cinquante élus, de sorte que les dix-huit bureaux examineront les cent quatre-vingt élections.

Art. 7. Les procès-verbaux d'élection soumis à chaque bureau seront divisés par département et par ordre alphabétique, de manière qu'aucun bureau n'ait à statuer sur aucune des élections des départements dans lesquels ses membres ont été nommés.

Art. 8. Si par des élections doubles ou multiples, quelques représentants font partie d'un bureau qui devait statuer sur leur élection, le bureau prononcera sans qu'ils participent au vote.

Art. 9. Si la distribution des procès-verbaux par département réduit à moins de cinquante ou porte à un nombre supérieur à cinquante les élections à vérifier dans des bureaux, ces bureaux vérifieront le nombre de procès-verbaux qui leur auront été délégués.

Art. 10. Chaque procès-verbal d'élection sera examiné par une commission



Je désire que cette union soit pour toute la famille royale un motif de bonheur, mais surtout pour Votre Majesté et pour ma chère tante...

Nous approchons des saintes fêtes de Noël et de la nouvelle année, et je viens vous offrir aussi mes hommages pour ces jours. Ah! je ne puis pas oublier le plaisir que j'éprouvais à les passer près de vous, près d'une famille si chérie!

Je dois encore accomplir un devoir envers vous, mon cher oncle, c'est de vous faire part de mon mariage avec le duc de Rianzarès. Je crois que vous le savez, surtout par ma bien bonne tante la reine; mais je croirais manquer à mon devoir, si je ne faisais moi-même cette démarche près de vous.

M. Rubio, secrétaire du duc de Rianzarès, s'attache dans cette lettre à défendre Marie-Christine de l'accusation portée contre elle par M. Thiers, qui, dans la séance de la chambre du 27 mai 1846, avait dit: « que la reine-mère avait laissé naître dans son cœur une haine inqualifiable contre les fils de sa sœur, et que, dominée par ce sentiment, elle avait été chercher à Naples pour époux de sa fille le comte de Trapani. »

C'est cette lettre publiée par le Heraldo qui a motivé la lettre suivante: A. S. M. la reine Marie-Christine. Neuilly, le 16 juin 1846.

Ma très-chère sœur et nièce, C'est avec un étonnement mêlé d'un sentiment que mon amitié pour vous m'empêche de vous exprimer plus distinctement, que j'ai lu la lettre que le secrétaire particulier du duc de Rianzarès a fait insérer, signée de lui, dans les journaux de Madrid.

En effet, les discussions que la publication de cette lettre a fait surgir dans les journaux, prouvent que personne ne s'y est mépris, et que le but de ces insinuations était non-seulement d'attribuer l'origine de cette candidature à moi personnellement, aussi bien qu'à mon gouvernement, mais encore de faire croire qu'elle vous avait été imposée par nous et contre votre sentiment ou votre volonté.

Je crois donc, ma chère nièce, devoir consigner ici des faits sur la parfaite exactitude desquels votre témoignage ne saurait m'être refusé. Dans le temps où vous étiez ici au milieu de nous, et même avant que nous eussions avec vous ces fréquentes conversations, ces épanchements de confiance, ces sentiments mutuels nous rendaient si doux, vous ne cessiez de me témoigner votre désir que ce fut un de mes fils qui devint l'époux de la reine Isabelle II. Vous me disiez que cette union était le vœu d'une grande majorité de la nation espagnole.

Ces princes étaient alors au nombre de huit mariables. Deux s'étant mariés depuis, ce nombre a été réduit à six, sur lesquels trois (les fils de don Carlos) se trouvaient dans une position déplorable, atteints par des lois qui ne permettaient pas de songer à eux, privaient l'Espagne des avantages politiques qu'on aurait pu espérer de la fusion des partis qui l'ont si douloureusement agitée.

Ma chère nièce, que loin d'avoir cherché à détourner votre choix de la reine, votre fille, des deux premiers, je vous ai dit constamment que leur qualité d'Espagnols, nés et élevés en Espagne, leur donnait quelque avantage; que d'ailleurs ayant vu moi-même de près et si souvent ces jeunes princes pendant leur séjour parmi nous, je les croyais dignes que le choix de la reine et le vôtre tombât sur l'un d'eux; mais vous m'avez toujours dit qu'il était naturel que vous leur préférassiez votre propre frère, et moi-même je ne me suis jamais permis d'exprimer une préférence pour l'un d'eux.

Mais la pensée de ne pas donner ni à vous, ni à la reine, ni à l'Espagne, n'a jamais approché ni de mon esprit, ni de celui de mon gouvernement, et nous pouvons désier que ce soit d'en produire aucune trace. Néanmoins, je ne terminerai pas cette lettre sans appeler de nouveau votre attention, comme je l'ai déjà fait tant de fois, sur les dangereuses conséquences qu'entraînerait l'appel d'un prince entièrement étranger à l'Espagne à partager le trône de la reine, votre fille, ou à faire passer la couronne qu'elle porte dans une famille autre que la sienne.

Je n'ai pu me défendre de vous en parler, car je suis personnellement intéressée tant à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne qu'à la conservation de cette couronne bienveillante qui les unit aujourd'hui, et qui est à la fois si précieuse à ces deux pays et si nécessaire au maintien de la paix et du repos du monde.

Je n'ai pu me défendre de vous en parler, car je suis personnellement intéressée tant à la grandeur et à la prospérité de l'Espagne qu'à la conservation de cette couronne bienveillante qui les unit aujourd'hui, et qui est à la fois si précieuse à ces deux pays et si nécessaire au maintien de la paix et du repos du monde.

Vous le savez, mon cher oncle, la préférence qu'on avait donnée à mon frère Trapani, c'était le résultat des conférences d'Eu, et c'est à ce fait trop connu que M. Rubio a voulu se reporter, et pas à d'autres choses, car il sait respecter les rois et les personnes royales, comme bon et vrai Espagnol.

Mon cher oncle, vous avez la bonté de me rappeler les différentes conversations que nous avons eues en famille sur l'affaire du mariage de ma fille. Là, nos cœurs s'épanchaient, votre nièce parlait avec la franchise que votre bonté votre amitié lui avait permise. Oui, je rappelle avec peine que c'est là qu'on m'a fait voir la grande impossibilité d'un mariage entre ma fille et au des princes de votre famille.

Si un Bourbon réunit ces qualités, je le préfère; sinon, je préférerais un autre prince, car mon devoir est de regarder cette question comme mère et comme Espagnole. Je ne doute pas que votre excellent cœur de père et votre amour pour la France ne vous fassent trouver justes ces sentiments dans le cœur d'une mère et d'une Espagnole, et que vous ne soyez sûr que nul autre intérêt, nulle inimitié ne font agir de cette manière votre nièce, comme on a voulu le faire croire.

Vous ne dites dans votre lettre, que jamais vous, ni votre gouvernement n'avez eu la pensée de rien imposer, ni à la reine, ni à l'Espagne, ni à moi, et que c'est comme conseil dans notre intérêt, dans l'intérêt de l'Espagne et de la France, que vous me dites que le mariage de ma fille se fasse avec un Bourbon.

Ma très-chère sœur et nièce, Si la publication de M. Rubio a fait naître en moi des sentiments pénibles que j'ai dû vous manifester, j'avoue que je ne trouve pas dans la lettre que je viens de recevoir de Votre Majesté la satisfaction que j'avais réclamée d'elle. Vous me parlez des discours de M. Thiers, comme ayant nécessité de la part de votre secrétaire des explications publiques.

Vous le savez, mon cher oncle, la préférence qu'on avait donnée à mon frère Trapani était le résultat des conférences d'Eu, et c'est à ce fait trop connu que M. Rubio a voulu se reporter, et pas à d'autres choses, car il sait respecter les rois et les personnes royales, comme bon et vrai Espagnol.

Je dois vous dire en outre, ma chère nièce, que ces visites amicales de la reine d'Angleterre à Eu n'étaient nullement ce qu'on appelle des conférences dans le langage diplomatique; et quoique les deux ministres des affaires étrangères, qui se trouvaient à notre suite, aient naturellement profité de leur réunion pour s'entretenir des intérêts politiques des deux pays, cependant il est notoire qu'il n'en est sorti ni protocole, ni notification quelconque à aucune autre puissance, et qu'assurément le gouvernement espagnol n'en a reçu aucune des deux gouvernements dont les ministres se sont vus à Eu.

Mais cette supposition de conférences tenues à Eu implique un contre-sens encore plus frappant que tous les autres; car si cette conférence avait eu réellement lieu, elle n'aurait été composée que de la France et de l'Angleterre, et alors il s'ensuivrait nécessairement que si la préférence donnée au comte de Trapani sur tous les autres princes descendants de Philippe V, était réellement sortie des conférences d'Eu, l'Angleterre aurait concouru avec la France à cette prétendue coopération exercée envers l'Espagne et Vos Majestés, pour leur imposer, en faveur du prince votre frère, cette préférence qui, selon M. Rubio vous aurait fait souffrir un martyre singulier.

Mais il y a encore à rappeler sur ce point un souvenir qui doit se retrouver dans votre mémoire, c'est que, lorsque dans nos conversations de famille je vous eus fait comprendre que, malgré toute notre affection pour vous et pour la reine, votre fille, ce n'était plus parmi mes fils qu'il fallait lui chercher un époux, votre première pensée se porta très-naturellement sur votre frère le comte d'Aquila, aîné du comte de Trapani et que ce ne fut qu'après que le roi de Naples, conformément à vos désirs, et bien avant son départ pour le Brésil, que le roi de Naples se chargea de même de faire part au comte de Trapani de vos intentions à son égard.

Vous me dites, ma chère nièce, que vous devez envisager la question du mariage de la reine Isabelle II, comme mère et comme Espagnole. Dans ma pensée, cette manière de définir vos devoirs est fort incomplète. Oui, sans doute, comme mère, et comme Espagnole, j'y accède volontiers, mais pourtant avec le bien entendu que c'est surtout comme étant la reine-mère de la reine régnante d'Espagne, et prenant en considération, dans toute leur étendue, ses grands intérêts qui se rattachent à un acte d'une aussi haute importance.

De pareils mariages ne doivent pas être réglés d'après les simples convenances qui peuvent régler les mariages de la vie privée. Il n'y a là qu'une seule alternative. Si le mariage d'une reine d'Espagne, en son propre droit n'apporte pas à son trône une accession de force et de stabilité, soyez certaine qu'il l'ébranlera.

Or, pour apporter cette accession de force et de stabilité, il faut que le choix de l'époux de la reine ramène ou rallie autour de son trône les penchants et les affections de ces millions nationaux que vous devez connaître mieux que moi, mais sur les dispositions desquelles vous n'avez sans doute pas publié ce que vous m'avez dit tant de fois dans nos conversations amicales. Il m'est d'ailleurs impossible de ne pas voir à quel mariage s'appliqueraient précisément les conditions restreintes dont vous faites l'énumération dans votre

lettre, comme vous paraissent suffisantes pour vous fixer sur le choix d'un époux pour votre auguste fille.

Et bien! ma chère nièce, je vous dirai sur cela en toute franchise que, si, d'une part, je vous porte à vous et aux vôtres l'affection la plus vive et la plus sincère, de l'autre, j'ai des sentiments analogues pour la famille où vous prendriez cet époux, et qui me tient par tant d'affiances chères à mon cœur; et que ce serait précisément comme ami, comme parent et comme roi allié, que je ferais tous mes efforts pour les détourner des deux côtés de former une connexion dont les résultats seraient, selon moi, le contraire de ceux qu'ils se feraient vainement flattés d'obtenir.

Le 3 janvier 1847, Marie-Christine ayant adressé à Louis-Philippe une lettre de compliments, Louis-Philippe répondit par une lettre dans laquelle nous lisons le passage suivant:

Quoique nous fussions toujours charmés de vous revoir ici, cependant je dois dire que je vois avec plaisir que votre séjour en Espagne se prolonge encore, parce que je crois que l'assistance de votre expérience et de votre affection maternelle est d'une grande utilité à la reine, votre auguste fille, ainsi qu'au roi, son époux, obédés comme ils le sont par des tiraillements de toute espèce.

C'est à ces crises, à ces ébranlements continuels qu'il faut tâcher de mettre un terme, et cela ne sera que par la formation d'un ministère à la fois fidèle à la reine et jouissant de la confiance des cortès qui, comme celles-ci, n'aient pas été formées sous l'action des éléments révolutionnaires. Que la paix et l'union règnent dans l'auguste ménage de vos enfants! Qu'ils n'oublient jamais que c'est pour eux le premier de tous les biens. Qu'ils suivent, j'ose le dire, comme vous et comme conseil, l'exemple de leurs vieux parents et amis, la reine et moi, et qu'ils laissent à l'Espagne, comme nous la laissons à la France, une nombreuse Regia prole, qui garantisse la stabilité du trône de l'Espagne contre toutes les machinations des factions et des partis.

Je ne saurais terminer cette lettre sans vous dire combien notre nouveau ménage va bien. Ils se gouvernent à merveille, et nous donnent la plus vive satisfaction. Nous aimons tendrement votre chère fille; nous espérons qu'elle est contente, et vous pouvez être certaine qu'elle a en France et particulièrement à Paris, un succès complet.

LOUIS-PHILIPPE.

ANNONCES. MODES-NOUVEAUTÉS. ANDRÉ SALMON, Fournisseur de S. M. la Reine des Pays-Bas et de S. A. R. Madame la Duchesse héréditaire de Saxe-Weimar. A l'honneur d'annoncer son retour de Paris, d'où il a apporté les MODES ET NOUVEAUTÉS DE SAISON, du choix le plus élégant en tout ce que Paris a produit de mieux dans cette partie.

Cours des Fonds Publics. Bourse d'Amsterdam du 2 Mai. Table with columns for Int., Cours, and Hautes. Rows include Pays-Bas, Russie, Espagne, Autriche, France, Pologne, Brésil, Portugal.

Bourse de Paris du 2 Mai. Table with columns for Int., Cours, and Hautes. Rows include France, Espagne, Naples, Pays-Bas, Belgique.

A LA HAYE, chez Léopold Loebenberg, Sous...